

ANNEXE N° 2-3

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BCRC

Référence : Arrêté du Ministre de en date du
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N° du)

Organisme : - La Mission Diplomatique ou Consulaire Tunisienne concernée
Domaine de la prestation : Etat civil
Objet de la prestation : Conclusion de contrat de mariage

CONDITIONS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

- 1- Que les deux parties soient de nationalité tunisienne
- 2- Que l'âge de l'homme et de la femme ne soit pas respectivement au dessous de 20 et 17 ans
- 3- Que les deux parties ne soient pas frappées d'empêchements légaux
- 4- Présence de deux témoins majeurs et détenteurs de documents d'identité (de nationalité tunisienne)

PIECES A FOURNIR

- 1- Extrait original de naissance des deux parties ne dépassant pas trois mois
- 2- Certificat médical prénuptial
- 3- Passports des deux parties
- 4- Autorisation certifiée du père et de la mère attestant leur accord pour le mariage de la fille âgée de 17 à 20 ans ou une autorisation d'un tribunal tunisien le cas échéant

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
1-Présentation du dossier 2-Fixation de la date du mariage	-La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée	A la date fixée

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

Service : La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Service : La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée

DELAIS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

A la date fixée

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Code du statut personnel
- Code de l'état civil

ANNEXE N° 2-4

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BCRC

Référence : Arrêté du Ministre de en date du
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N° du)

Organisme : La Mission Diplomatique ou Consulaire Tunisienne concernée
Domaine de la prestation : Etat civil
Objet de la prestation : Transcription de contrat de mariage

CONDITIONS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

- 1- Que l'un ou les deux parties soient de nationalité tunisienne
- 2- Que les deux parties ne soient pas frappées d'empêchements légaux
- 3- Conclusion du mariage conformément aux lois du pays de résidence

PIECES A FOURNIR

- 1- Le contrat de mariage original
- 2- Extrait de naissance des deux parties
- 3- Passeport ou carte d'immatriculation ou carte d'identité nationale des deux parties le cas échéant
- 4- Certificat de conversion à l'islam pour le mari non-musulman délivré par le Mufti

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Présentation du dossier - Transcription du mariage	-Direction Générale des Affaires Consulaires -La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée	- Séance tenante

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

Service : - La Direction Générale des Affaires Consulaires
- La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Service : - La Direction Générale des Affaires Consulaires
- La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée

DELAIS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

- 1-Séance tenante pour les dossiers déposés directement auprès de la mission diplomatique ou consulaires
- 2-Selon le cas pour les dossiers présentés à la Direction Générale des Affaires Consulaires

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- 1- Code du statut personnel
- 2- Code de l'état civil